



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

date de séance :	21/12/2023
date de convocation :	14/12/2023

n° de délibération :	DE2023 - 43
----------------------	-------------

nombre de conseillers en exercice :	11
présents :	7
suffrages exprimés :	9 (pour-9, contre-0)
abstention :	0

objet de la délibération :
Suppression d'un poste d'agent de maîtrise

Le vingt et un décembre deux mille vingt-trois, à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune d'Esclanèdes dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Madame Pascale BONICEL, Maire.

Prénom, Nom	présent	absent (excusé, ayant donné pouvoir...)	secrétaire de séance
BERGONHE Eric		excusé	
BLANC Alain	X		
BONICEL Pascale	X		
BOUNIOL Muriel		absente	
CORDESSE Marianne	X		
MEYRUEIX Franck	X		
MOURGUES Christine		excusée, pouvoir à BLANC Alain	
PALMIER Jérôme	X		X
VALARIER Valérie		excusée, pouvoir à MEYRUEIX Franck	
VIDAL Fabrice	X		
VIEILLEDENT Luc	X		

Le Maire informe l'assemblée que, conformément à l'article L 313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement. Il appartient donc au conseil municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services. En cas de réorganisation des services, la décision, conformément à l'article L 542-2, est soumise à l'avis préalable du comité social territorial.

Le Maire rappelle que le poste d'agent de maîtrise a été ouvert en 2020 pour permettre à l'unique agent technique de la commune d'évoluer dans sa carrière. Ce dernier en détachement depuis le 01/11/2022 a demandé son intégration auprès de l'organisme d'accueil au 01/11/2023 qui a émis un avis favorable. Pour son remplacement, nous avons créé un poste d'adjoint technique, actuellement occupé. Nous souhaitons titulariser l'agent sur ce poste, et en conséquence supprimer le poste d'agent de maîtrise non-pourvu depuis un an.

Vu l'avis du comité social territorial réuni le 16 novembre 2023,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents,

1. DÉCIDE la suppression de l'emploi de l'agent de maîtrise territorial à temps complet au service technique.

2. ADOPTE la modification du tableau des emplois au 01/01/2024 comme suit :

Envoyé en préfecture le 22/12/2023

Reçu en préfecture le 22/12/2023

Publié le 22/12/2023

ID : 048-214800567-20231221-DE2023_48-DE



FILIERE	CATEGORIE	CADRE D'EMPLOIS	GRADE	Situation a31/12/2023	POSTE			Création de poste	Suppression de poste	Situation au 01/01/2024
					Temps complet (35h)	Temps non complet				
						nb postes	nb postes			
Administrative	B	Rédacteur territorial	Rédacteur principal de 2ème classe	1	1					1
Technique	C	Agent de maîtrise territorial	Agent de maîtrise	1	1				1	0
Technique	C	Adjoint technique territorial	Adjoint technique	1	1					1

INSCRIT au budget les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans les emplois ;

DONNE MANDAT à Madame le Maire de signer tout document relatif à cette affaire.

Le secrétaire de séance,
Jérôme PALMIER

Le Maire,
Pascale BONICEL